Régisseur du spectacle

Titre de niveau III inscrit au RNCP

DURÉE 1200 heures
DATES du 5 septembre 2011 au 20 mai 2012
DATE LIMITE D'INSCRIPTION 22 avril 2011
COÛT DE LA FORMATION 16 200 €
NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS 15

STAGE ACCESSIBLE DANS LE CADRE DU CIF (CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION)

Sélection sur dossier, tests et entretien

PROFIL D'EMPLOI

La formation donne aux stagiaires le moyen d'accéder, dans le domaine du spectacle vivant, aux fonctions suivantes :

- régisseur,
- régisseur son,
- régisseur lumière, chef électricien.

Le régisseur de spectacle doit être en mesure d'assumer totalement la responsabilité d'une mise en œuvre au plateau, en son ou en lumière et par conséquent être compétent dans :

- la gestion d'équipe,
- la maintenance du matériel et la participation à l'élaboration du programme d'équipement,
- l'implantation et le réglage des appareils,
- l'aménagement du plateau et le montage des décors,
- la conduite du spectacle,
- la préparation et l'adaptation de spectacles en tournée,
- la synchronisation des différents intervenants au sein d'un projet artistique.

OBJECTIF

Cette formation diplômante est destinée à apporter aux techniciens et régisseurs, "formés sur le tas", les connaissances théoriques qui leur permettront de maîtriser les différentes techniques du spectacle vivant, mais aussi de parfaire leur pratique dans une discipline donnée : régie plateau, régie son ou régie lumière. Ils pourront ainsi, en cours de carrière, assurer des fonctions d'encadrement mais aussi participer activement au processus de création.

PUBLIC

Cette formation est destinée aux techniciens ou régisseurs du spectacle vivant ayant une expérience professionnelle d'au moins deux ans.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation, d'une durée de 1200 heures, est construite sur une forme modulaire, et comprend :

- une période commune,
- des temps d'approfondissement dans la matière choisie à l'entrée du stage par chaque stagiaire, en accord avec l'organisation générale de la formation,
- des périodes d'enseignements optionnels,
- une période de stage en entreprise,
- un projet de création.

Au cours de la formation, la progression de chaque stagiaire est évaluée à plusieurs reprises. Ces temps d'évaluation portent sur les connaissances et savoir-faire dans chaque discipline, et peuvent comporter la rédaction de rapports ou la réalisation d'études de cas.
Un jury final est appelé à délivrer le titre de niveau III de "Régisseur du spectacle", inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

PROGRAMME

- Connaissance du milieu professionnel
- Enseignements généraux
- Dessin appliqué au spectacle
- Résistance des matériaux
- Electricité
- Culture générale technique son, plateau, lumière
- Prévention des risques
- Options : DAO, Vidéo...
- Approfondissement (son, plateau ou lumière)
- Réseaux et logiciels associés
- Régies sectorielles et création
- Projet de création

Création

La formation se conclut par une création donnée en représentations publiques. Les stagiaires, dirigés par un metteur en scène, élaborent un projet artistique et en assurent la réalisation.

INSTITUT SUPERIEUR
DES TECHNIQUES DU SPECTACLE

20, rue Portail Boquier
84000 Avignon / France
[T] 04 90 14 14 17
[F] 04 90 14 14 16
ists-info@ists-avignon.com
www.ists-avignon.com